R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle
des personnels de greffe – RHG1

Paris, le 7 février 2023

Circulaire ☐ - Note ☒

Date d'application : immédiate

N° téléphone : 01.70.22.86.86
Mél : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR INFORMATION

N° Note : SJ- SJ-23-46-RHG1/07.02.23

Mots clés : Tableau d'avancement – greffier principal au choix– greffiers des services judiciaires

Titre détaillé : **Tableau d'avancement pour l'accès, au choix, au grade de greffier principal au titre de l'année 2023**

Publication : INTRANET - temporaire jusqu'au 30 juin 2023

Pièce(s) jointe(s) : Tableau d'avancement pour l'accès, au choix, au grade de greffier principal au titre de l'année 2023.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services judiciaires

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle –RHG1

Paris, le 7 février 2023

Affaire suivie par : Bérengère MURRUZZU
Tél. 01 70 22 86 86 / berengere.murruzzu@justice.gouv.fr

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES ET MESSIEURS LES PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

OBJET : Tableau d'avancement pour l'accès, au choix, au grade de greffier principal au titre de l'année 2023

N/réf. : Décret n°2015-1275 du 13 octobre 2015 portant statut particulier du corps des greffiers des services judiciaires
Lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours 2022/2026

J'ai l'honneur de vous faire connaître la liste des greffiers des services judiciaires inscrits au tableau d'avancement pour l'accès, au choix, au grade de greffier principal au titre de l'année 2023 (annexe 1).

Ce tableau est établi en application des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours adoptées, après avis du comité technique ministériel (CTM) rendu le 07 février 2022.

Je vous rappelle que peuvent être promus au grade de greffier principal, au choix, les greffiers justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2023.

Sur un effectif de 10 248 greffiers, 3701 remplissent les conditions statutaires pour être promus, aux choix, au grade de greffier principal. En application de l'article 21 du décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des greffiers des services judiciaires, modifié par le décret n°2021-1392 du 26 octobre 2021, le nombre de greffiers promus pour l'année 2023 est donc de 116.

Je vous précise qu'en application de l'article 20 du décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 portant statut particulier des greffiers des services judiciaires, modifié par le décret n°2021-1392 du 26 octobre 2021, les promotions prendront effet à compter du 1er janvier 2023.

Je vous prie bien vouloir en assurer la diffusion auprès des greffiers des services judiciaires placés sous votre autorité.

Par délégation,
P/ Le directeur des services judiciaires,
P/ Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,
L'adjointe au sous-directeur des ressources humaines des greffes

Catherine BOUDON